MÉMOIRE

SUR

LA NÉCESSITÉ DE L'INFLUENCE ÉPISCOPALE

DANS LE RÉGLEMENT DE

NOS DIFFICULTÉS UNIVERSITAIRES

À MONTRÉAL

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

1890

ROME

Imprimerie A. Befani

MÉMOIRE

SUR

LA NÉCESSITÉ DE L'INFLUENCE ÉPISCOPALE

DANS LE RÉGLEMENT DE

NOS DIFFICULTÉS UNIVERSITAIRES

À MONTRÉAL

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

1890

RÔME

Imprimerie A. Befani

LE3
L32
P74
fol.

SOMMAIRE DU MÉMOIRE

SUR LA NÉCESSITÉ DE L'INFLUENCE ÉPISCOPALE

I. — Tout le monde, à peu près, dans le district de Montréal, désire l'union des deux Ecoles de Médecine:

II. — Les Evèques;

III. — Le Clergé;

IV. — La Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, comme corps;

V. — Les membres dissidents de l'Ecole de Médecine;

VI. — Les Professeurs opposants de la Faculté Médicale de l'Université.

VII. — Mais chacun voudrait cette union à sa manière.

VIII. — Pour concilier les esprits, il faudrait l'autorité d'une haute influence morale, laquelle ne peut être:

IX. — Ni le Séminaire de Québec;

X. — Ni le Conseil Universitaire;

XI. — Mais bien l'Episcopat de la Province ecclésiastique de Montréal:

XII. — Le quel, du reste, est la seule influence bénigne, capable de régler toutes nos autres difficultés universitaires.

XIII. — Comme conclusion, le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal demande au Saint-Siège de vouloir bien confier, à l'autorité et à la prudence de l'Archevèque et des Evèques de la Province de Montréal, le soin de voir aux meilleurs moyens d'amener l'union entre les deux Ecoles de Médecine.

À SON ÉMINENCE

LE CARDINAL SIMEONI

PRÉFET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Rome, 1.er Juin 1890.

I.

Eminentissime Seigneur,

Qu'il me soit permis de présenter à Votre Eminence, aujourd'hui, sous une forme plus précise, les nombreuses remarques que j'ai eu l'occasion de lui exposer, en plusieurs circonstances, sur *la nécessité* qu'il y a d'avoir recours, avant tout, *à l'influence épiscopale*, si l'on veut opérer, d'une manière définitive et complète, *le réglement de nos difficultés universitaires à Montréal:* remarques dont j'ai passé à Votre Eminence un résumé très succinct, et rapidement rédigé, dans une note en date du 15 mai 1889.

D'abord, quant à l'union de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal avec la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, difficulté dont j'ai en vue le réglement d'une manière toute spéciale en rédigeant ce travail, il n'y a pas de doute que, dans le district de Montréal, parmi les esprits modérés, qui ont sincèrement à coeur la réussite des décrets romains et le succès des études universitaires dans l'élément catholique, le sentiment général ne soit en faveur de ce moyen d'apaisement, de pacification et de prospérité.

L'union ne peut rencontrer d'adversaires que chez ceux qui voudraient se servir, dans un avenir plus ou moins rapproché, de l'Ecole de Médecine comme base d'une Université laïque, ou chez ceux qui aspirent encore à posséder à Montréal une université catholique indépendante malgré les déclarations si formelles du Saint-Siége à ce sujet, ou chez ceux qui, par chagrin ou autrement, n'ont pas confiance dans la sagesse et l'efficacité de la Constitution *Jam dudum*. Or je crois que ces trois catégories de personnes, actuellement, voient leur nombre et leur influence diminuer de jour en jour. Certainement, si jamais l'autorité supérieure, je veux dire l'autorité épiscopale, se trouvait en position d'exercer toute l'influence dont elle est susceptible, la patience, la droiture, la franchise et la générosité finiraient par rétablir la confiance nécessaire à l'union des esprits, et il ne resterait plus, dans l'opposition universitaire, qu'un petit camp d'irréconciliables, dont la mauvaise volonté ne pourrait plus faire tort qu'à eux-mêmes.

II.

Les évêques de la Province de Montréal désirent l'union. Non seulement ils y voient un gage de paix et de tranquillité pour leurs ouailles, un moyen efficace de renforcer les études médicales qui occupent une place si large dans le bien-être de la société, une garantie pour la foi et les moeurs des nombreux jeunes gens qui suivent aujourd'hui les cours universitaires, mais surtout ils y entrevoient l'extirpation d'un germe dangereux pour l'éducation des générations à venir.

A l'appui de mon avancé, outre les appels chaleureux qu'ils ont faits, dans ce sens, en maintes occasions, dans leurs instructions pastorales, qu'il me suffise de rappeler:

1.° l'approbation que donnait Monseigneur l'Archevêque de Montréal, après avoir consulté ses suffragants, à la nomination de tous les membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal comme Professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, ainsi qu'au projet d'union, que je soumettais à la ratification du Conseil Universitaire, le 25 Septembre 1889 (Voir document N.° I);

2.° le télégramme qu'il envoyait à Son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la Sacrée Congregation de la Propagande, en date

du 27 Septembre 1889, à propos de l'union, *ut Rector Lavallensis inducatur ad statim acceptandum* (Voir document N.° II);

3.° la signature qu'il apposa, le 17 Novembre, aux propositions que j'avais faites, le 15 du même mois, aux Membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, disant " que je n'avais aucune répugnance à étudier, d'un commun accord, s'il n'y aurait pas moyen de mettre la Charte de l'Ecole à la base de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal (Voir document N.° III);

4.° la lettre de délégation que Nos Seigneurs l'Archevêque et les évêques de la Province de Montréal m'ont donnée auprès du Saint-Siège, par laquelle ils me chargent d'exposer, entre autres choses, " l'opportunité qu'il pourrait y avoir d'admettre, à de certaines conditions, dans l'Université la dite Ecole, avec sa charte dument amendée " (Voir document N.° IV).

III.

De son côté, le clergé du diocèse de Montréal, réuni au Grand Séminaire de St. Sulpice, pour la retraite ecclésiastique, exprima, le 21 du mois d'Août 1889, dans un document on ne peut plus explicite, qui fut communiqué aux deux Ecoles de Médecine, le désir qu'il avait de les voir s'unir sur des bases honorables. Et le Clergé, au Canada, est encore, sans contredit, le corps le plus puissant pour agir sur l'opinion publique.

IV.

La totalité des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et la majorité des membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, attachent une si grande importance à l'union et l'ont tant à coeur, que:

1.° le 20 Septembre 1889, ils signaient à l'amiable un acte d'entente, par lequel ils consentaient à constituer ensemble " la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et à fonctionner comme tels, suivant les règlements universitaires (Voir document N.° V,);

2.° que, le 12 Octobre 1889, dans un document explicatif, ils réaffirmaient que " tous Professeurs titulaires de l'Université Laval,

ils forment la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et donnent l'enseignement universitaire „ (Voir document N.° VI);

3.° que, le 25 Novembre 1889, ils s'engageaient " à prendre le Pape pour arbitre des difficultés qui ont empêché jusqu'ici l'union définitive des deux Ecoles, et à s'en rapporter à sa décision „ (Voir Document N.° VII);

4.° que, dans le courant du mois de janvier 1890, la majorité des membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, a cru devoir envoyer, au nom de l'Ecole, un délegué auprès du Saint-Siège, dans le but de travailler à lever les obstacles à l'union;

5.° que, dans le courant de fevrier 1890, la dite majorité des membres de l'Ecole a presenté, à la Legislature de la Province de Québec, un bill pour amender la Charte de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, afin de faciliter l'union définitive entre les deux Ecoles (Voir Document N.° VIII);

6.° enfin, que les anciens Professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, dans un mémoire au notre Saint-Père le Pape, que j'ai eu l'honneur de soumettre, en leur nom, à Votre Eminence le 6 Ferrier 1890, énumerant les sacrifices qu'ils ont fait pour en arriver à cette union, montrent combien ils la jugent désirable. " Pour arriver à cette entente, les soussignés durent faire de nouveaux et grands sacrifices; ils s'engagèrent à donner leurs leçons dans les batisses de l'Ecole situées dans un endroit de plus difficile accès que celles qu'ils occupent, et qui sont aussi moins convenables sous tous les rapports. De plus, plusieurs d'entre eux abandonnèrent des chaires qu'ils occupaient depuis dix ans pour en prendre d'autres, se mettant par là dans la nécessité de faire de nouvelles études et de préparer de nouveaux cours. „ (Voir Documents N.° IX et X).

V.

Les trois membres dissidents de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, MM. les Docteurs L. B. Durocher, L. A. S. Brunelle et E. A. Poitevin, loin d'être irréconciliables, protestent qu'ils sont, en principe, pour l'union. Ils écrivaient, le 19 novembre 1889, à Sa Grandeur Monseigneur Edouard Charles Fabre, archevèque de Montréal:

" 1.° Les trois membres ci-dessus nommés de l'Ecole de Mé-

decine et de Chirurgie de Montréal opposent leur dénégation la plus formelle aux bruits qui circulent et qu'on cherche à répandre, disant qu'ils sont opposés à toute union entre la Succursale de l'Université Laval à Montréal et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

" 2.º Ils affirment au contraire, et ils tiennent à en faire la déclaration solennelle à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, qu'ils ont toujours été prêts, et qu'ils sont encore prêts, à accepter tout projet d'union qui soit légal et qui assure à l'Ecole son existence permanente. "

VI.

Depuis mon départ du Canada, il s'est élévé parmi les anciens Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université une opposition inquiète à certaines clauses d'un projet d'union définitive, actuellement à l'étude, que le Saint-Siège a trouvé possible et désirable en principe, et qu'il a renvoyé, pour la délimitation et la pratique des détails, à la prudence et à la sagesse des évêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

Or, ces *opposants*, je suis heureux de le constater, affirment qu'ils ne sont pas *opposés* à l'idée de l'union elle-même; loin de là, ils semblent déplorer que le nouveau projet tenae à détruire l'entente, signée le 20 septembre 1889 entre les deux corps enseignants. Voici ce qu'ils disent dans une lettre à Monseigneur l'Archêveque de Montréal, en date du 17 avril 1890:

" Cependant les Professeurs de la Faculté médicale de l'Université ne sont pas hostiles à toute idée d'union; ils sont disposés à ouvrir leurs rangs et à recevoir chez eux les Professeurs de l'Ecole, pourvu que... c'est elle (la Charte de l'Ecole) qui a empêché l'union l'automne dernier, et tant qu'elle continuera à exister, elle constituera toujours un danger et une menace pour l'Université. " (Voir Document N.º XIII).

VII.

" Alors, objectera-t-on, puisque tout le monde, à peu près, désire l'union, comment expliquez-vous qu'elle ne soit pas déjà, depuis longtemps, faite entièrement? "

Ah! C'est que, comme dit le poète latin, *trahit sua quemque vo-*

luptas, chacun la voudrait à sa manière. Pour bien me faire comprendre, il me suffira de citer deux exemples.

Les membres dissidents de l'Ecole de Médecine veulent conserver leur Charte à tout prix: " Depuis 1877, l'Ecole n'a cessé de déclarer qu'elle était prête à accepter une union, pourvu que sa Charte, son autonomie et ses privilèges soient conservés, non seulement pendant un temps, mais d'une manière permanente.... En conséquence les trois médécins ci-dessus nommés déclarent à Votre Grandeur qu'ils ont toujours été prêts, et qu'ils le sont encore, à accepter une union qui assure à l'Ecole de Médecine la conservation, non seulement temporaire, mais indéfinie de sa Charte, de son autonomie et de ses privilèges. „ (Voir document N.° XI).

Les Professeurs opposants de la Succursale ne veulent de cette Charte à aucun prix. " Cependant les Professeurs de la Faculté médicale de l'Université.... sont disposés à ouvrir leurs rangs et à recevoir chez eux les Professeurs de l'Ecole, pourvu que.... surtout la Charte de l'Ecole disparaisse pour toujours. L'existence de cette Charte a été la cause de toute les difficulté qui sont survenues entre l'Ecole et l'Université Laval; c'est elle qui a empêché le fonctionnement de la Faculté telle qu'organisée par le regretté Mgr Conroy; c'est elle qui a empêché l'union l'automne dernier, et tant qu'elle continuera à exister, elle constituera toujours un danger et une menace pour l'Université. „ (Voir Document N.° XIII).

Entre ces deux extrêmes, selon l'intensité et la couleur des intérêts, des espérances ou des antipathies, on trouve des nuances d'opinion à tous les dégrés.

VIII.

Dans ce cahos d'aspirations diverses, pour produire la lumière, pour créer et établir l'ordre, pour concilier les esprits, pour attirer les volontés vers un même but, pour désigner un terrain commun où tous les intérêts peuvent raisonnablement se rencontrer, il faudrait qu'il y eut, sur les lieux, connaissant à fond tous les détails de la question ainsi que toutes les sensibilités des susceptibilités locales, une haute et grande influence morale, calme, désintéressée, acceptée de tous, qui parlerait et agirait *tanquam potestatem habens.*

Or, quelle sera cette haute influence?

IX.

Le Séminaire de Québec ?

Non.

Il est censé être partie dans la question, et il a été trop activement mêlé dans les luttes du passé.

X.

Le Conseil Universitaire ?

Non.

Quelque grave, quelque digne qu'il puisse être, et quelque impartial qu'il veuille bien se montrer, il existe encore contre lui, quoique la Constitution *Jam dudum* soit venu établir pour l'avenir une base indubitable à la confiance, trop de préjugés dans le district de Montréal. La question n'est pas de savoir si c'est à tort, ou à raison. Le fait existe. Quand il s'agit d'accomplir une grande oeuvre, toutes les fois qu'il n'y a pas un mal réel à le faire, il faut bien prendre les hommes comme ils sont. Les courants d'opinion changent petit à petit ; mais on ne les voit pas, généralement, se détourner, d'aval en amont, en un clin d'oeil, du jour au landemain.

Si l'on veut un écho du sentiment d'un trop grand nombre, qu'on lise les paroles suivantes : " C'est le Conseil de l'Université Laval qui a toujours refusé d'accorder à l'Ecole les conditions raisonables... Si l'Union n'a pu être effectuée jusqu'à ce jour, c'est du aux exigeances injustes et partiales de l'Université Laval.... Cette union n'a pu être effectuée parceque l'Université Laval a toujours voulu enlever à l'Ecole de Médecine sa belle position et ses grands hopitaux, ... (Voir Document N.° XI).

Je ne tairai pas les remarques que, l'été dernier, j'entendais faire presque chaque jour. " Le Recteur de l'Université Laval ne se gêne pas de dire que L'Université est venu enseigner à Montréal malgré elle, que Rome l'y a forcé, que la Succursale lui a été imposée ; que, pour lui personnellement, il ne desire rien tant que de l'abandonner ; qu'il a fait dans ce sens des démarches auprès du Saint-Père ; que, tout en acceptant avec respect la Constitution *Jam dudum*, il est mécontent de la manière dont elle a été accordée, qu'elle dédruit en grande partie, sans qu'on est daigné lui demander son consentement,

les conditions qui avaient été posées lorsque l'Université avait concédé la Succursale à Montréal, qu'il n'a aucune confiance dans son efficacité, etc. Dans de pareilles dispositions d'esprit, me disait-on, comment pouvons-nous compter à Montréal sur le zèle du Recteur, du Président du Conseil Universitaire, pour promouvoir les intérêts du siège montréalais de l'Université, pour protéger et développer ses besoins locaux, pour aplanir avec bonté et patience les mille difficultés d'une situation délicate et tendue. „

XI.

Alors, quelle sera donc cette haute influence morale?

D'après moi, l'épiscopat de la Province ecclésiastique de Montréal: pourvu que, officiellement et ostensiblement, il soit placé, par qui de droit, sur des hauteurs si sereines, dans une position si indépendante, qu'on ne puisse, même chez les plus soupçonneux, suspecter sa complète liberté d'action.

L'épiscopat, chez nous, malgré nos misères, est encore respecté. Il a fait la nation, il a protégé toutes nos libertés religieuses et civiles, et le peuple le sait. Son caractère le met audessus des luttes de parti; et son intérêt est de rendre justice à tous les droits, à toutes les aspirations légitimes qui font appel à son impartialité. On accepte volontiers, en général, sa mission de diriger dans toutes les matières qui touchent à la foi et aux moeurs; et, dans le cas présent, selon ma manière de voir, il est le seul modérateur qui soit acceptable à tous.

XII.

J'irai plus loin, toutes nos autres difficultés ne trouveront de solution véritable et durable que dans l'action supérieure, libre, indépendante et efficace de l'épiscopat. En dehors de là, il n'y aura que des triomphes momentanés, des victoires plus désastreuses que des défaites, et des luttes toujours renaissantes, luttes d'autant plus déplorables que des prêtres et de puissantes institutions ecclésiastiques y sont mêlés.

Du reste, c'est ce qu'a proclamé hautement, en principe, la Constitution *Jam dudum;* il ne s'agit plus que de l'appliquer en pra-

tique, selon le besoin des temps et des lieux, et d'empêcher que cette admirable disposition ne devienne lettre morte. Voici les paroles du document pontifical lui-même.

" Les Evêques des deux Provinces de Québec et de Montréal se réuniront tous les ans pour prendre connaissance de l'enseignement et de la discipline de l'Université, et ils détermineront d'un commun accord tout ce qui sera jugé nécessaire suivant le temps et les circonstances. Nous avons la pleine confiance que, grâce à leur prudence, les moindres germes de désaccord qui se produiront seront immédiatement arrachés et que l'Université fleurira en méritant constamment de nouvelles louanges. „

J'ai cité la traduction qu'on lit dans " l'annuaire de l'Université Laval pour l'année accadémique 1889-90. „ Le texte latin me parait encore plus fort, plus explicite; car il dit: *iidemque omnia quae eadem super re ratione temporis statuere necesse sit communi consensu decernant*. Ainsi les Evêques ont le pouvoir non seulement de déterminer, *decernere*, mais encore de décreter, de statuer *statuere*, et cela avec la latitude qui est laissée à leur prudence de juger eux-mêmes ce que demandent les nécessités des temps, *temporis..... necesse sit*.

XIII.

Je termine.

Déja, par une lettre de l'Eminentissime Prefet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 9 Fevrier 1890, il a été remis aux soins de l'Archevêque et des Evêques de la Province de Montréal, de prendre avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, des arrangements sur les bases que sont venu exposer auprès du Saint-Siège l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal et le Docteur L. Ed. Desjardins, délégué de l'Ecole de Médecine, pourvu que l'on sauvegarde les droits de l'Université et les prescriptions des décrets apostoliques.

De plus, aujourd'hui, je demande humblement, mais instamment, qu'on veuille bien écrire aux mêmes dits Archevêque et Evêques, de la part de Notre très-Saint-Père le Pape, faisant appel à leur prudence, à leur discernement et à leur autorité, afin que tous, au Canada, sachent bien qu'il leur appartient, par une mission spéciale, de prendre les moyens de régler cette question, de lever les obstacles, d'apaiser les esprits, de demander des sacrifices convenables,

et d'amener entre les deux Ecoles de Médecine une union juste et équitable.

Cette lettre, si on juge à propos de l'accorder à ma demande, je la considererai comme une réponse au paragraphe N° 3 de ma lettre de délégation, (Voir Document N.° IV), lequel, dans mon estimation, n'a en vue que les exigeances évidemment déraisonnables, de quelque part qu'elles viennent. De par nature, comme par caractère, Monseigneur l'Archevêque de Montréal, dont la devise est *in fide et lenitate,* est porté à avoir recours, avant tout, aux moyens de douceur et de mansuétude; même, à l'exemple de ce grand homme de votre Rome antique, je puis dire qu'il pousse la miséricorde *usque ad poenitentiam.* Du reste, le doux Sauveur n'a-t-il pas dit: *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram?*

Dans cette espérance, que la douceur, unie à la force, *suaviter et fortiter,* seront l'une et l'autre l'huile et le baume qui cicatriseront les blessures du passé, je demeure avec les sentiments

De la vénération la plus profonde,
De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,
Le très-humble et très-obéissant serviteur
J. B. Proulx *prêtre.*
Vice-Recteur de l'U. L. M.

Villa della Presentazione,
13, via Milazzo, Roma.

DOCUMENTS ANNÉXÉS

AU MÉMOIRE SUR L'INFLUENCE ÉPISCOPALE

Document N.° I.

Montréal, 24 Septembre 1889.

Extrait du procès verbal d'une séance de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, tenue le 24 Septembre 1889.

Les résolutions suivantes sont adoptées à la majorité des voix:...

3.° Que la Faculté recommande au Conseil Universitaire d'accepter la résignation de M.r le D.r Lachapelle.....

M.r le D.r Dagenais donne sa résignation comme Professeur de Tocologie, et la Faculté recommande au Conseil de nommer M.r le D.r Lamarche Professeur de Tocologie.

M.r le D.r Lamarche donne sa résignation comme Professeur d'Anatomie descriptive, et la Faculté recommande au Conseil Universitaire de nommer M.r le D.r Poitevin, Professeur d'Anatomie.

La Faculté recommande au Conseil Universitaire de nommer professeurs titulaires MM.: D.r Th. d'Odet d'Orsonnens, à la chaire de clinique des maladies des vieillards; D.r W. H. Hingston, à la chaire de clinique chirurgicale; D.r L. E. Desjardins, à la chaire de clinique ophthalmologique; D.r L. B. Durocher, à la chaire de médecine légale; D.r L. A. S. Brunelle, à la chaire de médecine opérative; D.r L. A. Demers, à la chaire de clinique de pathologie; D.r L. D. Mignault, à la chaire de pathologie générale; D.r E. A. Pointevin, à la chaire d'ana-

tomie descriptive; D.r J. P. Chartrand, à la chaire d'anatomie pratique; D.r J. J. Guerin, à la chaire de gynécologie.

Signé: H. E. Desrosiers, *Séc. pro tempore.*

Québec, 25 Septembre 1889.

Nous, soussigné, Archevêque de Montréal, approuvons tout ce qui est proposé dans ce document.

† Ed. Chs. Archev. de Montréal.

Document N.° II.

Montréal, 27 Septembre 1889.

Cardinali Simeoni

Propaganda — Roma.

Unio inter medicos facta, juxta exposita Eminentiae Vestrae, me approbante cum suffraganeis; sed, cunctante Quebeco, et urgente tempore, precor ut Rector Lavallensis inducatur ad statim acceptandum.

† Ed. Chs. *Archev. de Montréal.*

Document N.° III.

Montréal, 17 Novembre 1889.

Si les trois médecins dissidents, M. M. L. B. Durocher. J. A. S. Brunelle, et E. A. Poitevin veulent accepter le *modus vivendi,* consenti par la majorité de leurs collègues de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, et par la totalité des membres de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, dans le but d'amener la paix dans les études universitaires catholiques à Montréal, et aussi dans le dessein d'exécuter, au milieu de nous, les décrets et les désirs du Saint-Siège;

Je n'ai aucune opposition, comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, à ce qu'on étudie d'un commun accord s'il n'y aurait pas moyen de mettre, à la base de la Faculté de Médecine de la Succursale de l'Université Laval à Montréal, la Charte de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, pourvu que:

1.° les membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal consentent à faire amender leur Charte, de manière à rencontrer les prescriptions des décrets apostoliques;

2.° que cette Charte ne constitue pas, dans la Faculté de la Succursale de l'Université Laval à Montréal, un gouvernement dans un gouvernement;

3.° que les droits acquis de tous les membres actuels, tant de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal que de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, soient sauvergardés;

4.° qu'aucun bill, à l'effet d'amender la dite Charte, ne soit présenté à la Législature de la Province de Québec, avant d'avoir été soumis aux autorités ecclésiastiques de Rome, et avant d'en avoir obtenu l'approbation.

Montréal, 17 Novembre 1889.

J. B. Proulx, *prêtre.*

Vu et approuvé. † Edouard Chs. Archevêque de Montréal.

Document N.° IV.

Montréal, 7 janvier 1890.

A Son Eminence le Cardinal Simeoni — Rome.

Eminentissime Seigneur,

Par suite des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons actuellement à Montréal, au sujet de notre Université, j'ai cru devoir charger Monsieur J. B. Proulx, Vice-Recteur à Montréal, et porteur de la présente lettre, de se rendre à Rome, pour faire connaître exactement la situation. Ce monsieur a pour mission d'exposer, entre autres choses, à Notre Saint-Père le Pape et aux Eminentissimes Cardinaux:

1.° les détails d'un projet d'union entre l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal;

2.° l'opportunité qu'il pourrait y avoir d'admettre, à de certaines conditions, dans l'Université la dite Ecole, avec sa Charte dûment amendée;

3.° les mesures qu'il conviendrait de prendre, si, par le mauvais vouloir ou les exigences exagérées des membres de l'Ecole, cette union venait à manquer, la Faculté de Médecine de l'Université ayant été établie en conformité avec les décrets apostoliques;

4.° les moyens à prendre pour créer des ressources pécuniaires, sans lesquelles il est impossible à la Succursale de se maintenir.

L'entière confiance que j'ai en Monsieur J. B. Proulx me fait espérer qu'il traitera ces différents points de manière à procurer le bien de la religion et celui de notre Université; et c'est pour cela que je prends la respectueuse liberté de le recommander d'une manière toute particulière aux bontés de Votre Eminence.

Daignez agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage du plus profond respect

de Votre très-humble serviteur,
† EDOUARD CH. *Archev. de Montréal.*

Je concours pleinement dans la présente démarche de Mgr. l'archevêque de Montréal auprès du Saint-Siége.

7 Janvier 1890. † L. L. *évêque de S.t Hyacinthe.*

Je concours dans la présente démarche de Mgr. l'archevêque de Montréal auprès du Saint-Siége.

8 Janvier 1890. † ANTOINE, *évêque de Sherbrooke.*

Document N.° V.

Montréal, 20 Septembre 1889.

En vertu d'une entente à l'amiable entre la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, les membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, consentent à devenir Professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'université Laval à Montréal, et à fonctionner comme tels suivant les réglements universitaires, à la condition que d'ici à deux ans, ils auront à se décider d'une manière définitive s'ils doivent rester avec Laval, ou s'en séparer. L'ordre de préséance entre les Professeurs titulaires de la Faculté de Médecine

de l'Université Laval à Montréal sera déterminé par l'ancienneté dans la profession, et, en cas d'égalité, par l'ancienneté d'âge.

Etaient présents: Pour la Faculté de Médecine Laval, les Docteurs:

Jean Philippe Rottot,
Adolphe Dagenais,
Alfred T. Brosseau;

et pour l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, les Docteurs:

Th. E. d'Odet d'Orsonnens,
William H. Hingston,
L. E. Desjardins.

Document N.° VI.

Montréal, 12 Octobre 1889.

Le Corps enseignant composé de Mrs les Drs Th. E. d'Odet d'Orsonnens, J. P. Rottot, W. H. Hingston, L. B. Durocher, Hon. A. O. Paquet, A. Dagenais, A. T. Brosseau, L. E. Desjardins, J. A. Laramée, N. Fafard, J. B. A. Lamarche, L. A. Demers, J. E. Berthelot, S. Lachapelle, J. A. S. Brunelle, H. E. Desrosiers, S. Duval, J. J. E. Guerin, A. A. Foucher, L. D. Mignault, E. A. Poitevin, J. P. Chartrand, tous Professeurs titulaires de l'Université Laval, forment la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et donnent l'enseignement universitaire. Cependant Messieurs les Drs Th. E. d'Odet d'Orsonnens, W. H. Hingston, L. B. Durocher, L. E. Desjardins, L. A. Demers, L. A. S. Brunelle, L. D. Mignault, E. A. Poitevin, J. P. Chartrand, membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal conservent leur Charte, avec son nom, son autonomie et ses privilèges pendant deux ans, pendant lesquels ils auront à opter s'ils resteront dans l'Université Laval, ou s'en sépareront, et pendant lesquels ils feront tous les actes nécessaires pour conserver leur existence corporative, d'après ce qui est dit dans les consultations de Mr le juge Pagnuelo et de Mr G. Lamothe, avocat; et, pour preuve de bonne entente, entre les deux corps, — distincts jusqu'à aujour-

d'hui, — la carte d'inscription livrée aux élèves portera le titre de: " Université Laval, Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ", tel qu'il a été suggéré par les autorités légales déjà citées.

Signatures: Ths. E. d'Odet d'Orsonnens, J. P. Rottot, W. H. Hingston, A. O. Paquet, S. Dagenais, T. A. Brosseau, L. E. Desjardins, J. A. Laramée, N. Fafard, J. B. A. Lamarche, L. A. Demers, Séverin Lachapelle, H. E. Desrosiers, S. Duval, J. J. Guerin, A. Foucher, L. D. Mignault, J. P. Chartrand.

Document N.° VII.

25 Novembre 1889.

Il est résolu unanimement que les professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et ceux de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, signataires de l'Union, s'engagent à prendre le Pape pour arbitre des difficultés qui ont empêché jusqu'ici l'union définitive des deux Ecoles, et à s'en rapporter à sa décision;

Que chaque corps, pour faire valoir ses droits acquis, fera son mémoire, ou les deux Corps feront un mémoire commun, lequel ou lesquels seront envoyés à la cour de Rome;

Et qu'en attendant, l'union entre les deux institutions continuera avec cette modification, que les cours seront donnés par les deux institutions dans leurs salles respectives, que le Dr. Rottot donnera les cliniques médicales à l'Hôtel-Dieu, et que les élèves des deux Facultés seront admis sur le même pied dans tous les hopitaux.

Présents: *Drs: d'Orsonnens, Rottot, Hingston, Lachapelle, Demers, Fafard, Desrosiers, Chartrand, Guerin, Brosseau, Dagenais, Duval, Laramée, Foucher.*

Document N.° VIII.

Acte pour amender l'acte 8 Victoria ch. 81, incorporant l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal sous le nom de " Le Collège de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "

Attendu que le Collège de Médecine et de Chirurgie de Montréal a représenté, par sa requête, qu'il est désirable, tant dans son intérêt que dans l'intérêt de la science médicale et du public, d'amender son acte d'incorporation de la manière ci-après mentionnée et qu'il convient d'accéder à cette requête:

Sa Majesté, par et de l'avis de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

I. La section deuxième de l'Acte de la ci-devant Province du Canada, 8 Victoria, ch. 81, est rappelée et remplacée par la suivante:

II. La dite Corporation pourra augmenter le nombre de ses membres jusqu'à vingt-trois; la nomination des membres nouveaux et celle des membres pour remplacer ceux qui décéderont, résigneront, résideront permanemment en dehors de la Province, ou qui seront démis, se fera par la majorité des membres existants de la dite Corporation de la manière qu'elle le déterminera par réglement ou résolution; les membres de la dite Corporation seront des médecins qualifiés à enseigner quelqu'une des branches de la médecine, ou de la chirurgie ou de l'obstétrique: le choix fait par la Corporation, comme susdit, devra être approuvé par l'Archevêque Catholique Romain de Montréal, et aucune nomination ne vaudra sans telle approbation.

II. La section trois du dit acte est rappelée et remplacée par la suivante:

III. La dite Corporation fera donner, chaque année, dans la cité de Montréal, par des personnes compétentes, soit des membres de la dite Corporation ou des professeurs agrégés, sur chaque branche de la science médicale, au moins le nombre de leçons exigées par la loi générale sur la Médecine, la Chirurgie et l'Obstétrique.

III. La section huit du dit acte est rappelée et remplacée par la suivante:

VIII. Les membres de la dite Corporation ne sont pas personnellement responsables des dettes de la dite Corporation, sans pré-

judice cependant aux droits des créanciers actuels contre les membres actuels.

IV. Le dit Collége de Médecine et de Chirurgie de Montréal pourra faire avec l'Université Laval tels arrangements que la Corporation jugera utiles à la science médicale et au bien public, soit pour devenir la Faculté médicale de la dite Université Laval à Montréal, sans cependant que son existence corporative puisse disparaître à moins du concours de tous les membres du dit Collége, soit pour unir les cours des dites deux écoles de médecine de manière à les fortifier et à faire disparaître toute rivalité nuisible aux intérêts des dites écoles et de leurs élèves; et tout arrangement, quant aux cours, aux finances, à l'octroi des degrés et à toute autre matière quelconque, sera valable pour toutes les fins légales.

Document N.° IX.

Rome, 6 Février 1890.

Son Eminence le Cardinal Simeoni,
Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Monsieur le Docteur Ls. Ed. Desjardins, délégué de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, en communiquant à Votre Eminence le projet de bill que l'Ecole de Médecine se propose de présenter à la Législature de la Province de Québec, l'a accompagné d'un mémoire dans lequel il expose, sur les difficultés qui existent entre les deux Ecoles de Médecine, les vues de la majorité de ses collègues.

De leur côté, les Professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montreal m'ont confié, pour le faire parvenir à la connaissance de Notre Saint-Père le Pape, un mémoire où la même question est exposée à leur point de vue. Je crois que c'est le moment opportun de le remettre à Votre Eminence, afin qu'elle en dispose selon le temps et les circonstances. Ce document est l'expression spontanée de la pensée et des voeux de la Faculté de Méde-

cine de l'Université à Montréal; je n'ai voulu n'y rien suggérer, ni en demander, non plus, aucune modification. Je respecte la liberté des deux partis; et, par ce respect, j'aimerais à contribuer quelque peu à amener ces deux mêmes partis à faire librement des sacrifices mutuels pour se rencontrer à mi-chemin.

Quand on considère la profondeur des divisions et l'acharnement des luttes du passé, on est surpris, malgré peut-être la vivacité de quelques expressions, de voir qu'on en soit arrivé, en si peu de temps, à une conduite aussi modérée jusqu'ici et même, en plusieurs points, je dirai aussi bienveillante.

J'ose espérer que ces deux mémoires contribueront à jeter une nouvelle lumière sur la situation, permettant ainsi au Saint-Siège de nous aider encore plus efficacement à apporter une solution à nos longues et pénibles difficultés.

Dans cet espoir, je suis et demeure avec les sentiments de la vénération la plus profonde.

De Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
J. B. Proulx *prêtre*.
Vice-Recteur U. L. M.

Document N.° X.

A SA SAINTETÉ LÉON XIII,

PAPE GLORIEUSEMENT RÉGNANT.

Très Saint-Père,

Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les soussignés prennent la liberté de Lui exposer les faits suivants.

Lorsque l'Auguste Pontife Pie IX, d'illustre mémoire, par un décret en date du 1er Février 1876, déclara que l'établissement d'une Université indépendante à Montréal était impossible, mais que, pour procurer à cette ville les bienfaits d'une éducation universitaire et

catholique, l'Université Laval devrait avoir une Succursale à Montréal, les soussignés acceptèrent avec empressement cette décision et s'y soumirent sans restriction. En conséquence, d'accord avec les autorités religieuses, il firent toutes les démarches nécessaires pour obtenir la Succursale ; et, grâce au concours efficace du regretté Monseigneur Conroy, délégué par le Saint-Siège pour règler cette question, l'inauguration de la Succursale pût se faire d'une manière solennelle le 6 Janvier 1878, en présence du répresentant du Souverain Pontife et de six Evêques.

La Faculté de Médecine de la Succursale fut composée de tous les Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal qui existait depuis plusieurs années et qui était affiliée à une université protestante de la Province d'Ontario, et de quelques Médecins pris en dehors de l'Ecole. Tout semblait faire présager le succès de la nouvelle institution, lorsque la majorité des Professeurs de l'Ecole se séparèrent de la Succursale pour continuer leur affiliation avec l'Université Victoria, et cela pour des prétextes qu'il [illegible]it trop long d'énumérer et qui ont déjà été exposés devant le Sa[illegible] Siège. Alors, plusieurs des soussignés qui faisaient partie de l'Ecole s'en séparèrent au grand détriment de leurs intérêts pécuniaires, parce qu'ils voulaient se conformer aux désirs du Souverain Pontife, et ils durent s'adjoindre d'autres professeurs pour former la Faculté de Médecine de la Succursale. Après s'être réorganisée suivant les conseils et avec l'approbation des autorités religieuses, la nouvelle Faculté avait le droit de compter sur le concours de tous les catholiques du diocèse de Montréal, et surtout sur celui des communautés religieuses; mais il n'en fût pas ainsi.

Les Dames Hospitalières de S.t Joseph qui possédaient le seul hôpital catholique de la ville, l'Hôtel-Dieu, mirent leur établissement sous le contrôle absolu de l'Ecole de Médecine, et permirent même à cette dernière de congédier sans merci plusieurs des soussignés qui y faisaient le service depuis un grand nombre d'années, à la satisfaction des malades comme à celle des révérendes Soeurs. Vu qu'il est impossible d'enseigner la Médecine sans service d'hôpital pour donner les cliniques, et comme la loi du pays exige que ces cliniques soient données dans un hôpital contenant au moins cinquante lits, les soussignés demandèrent respectueusement aux Dames hospitalières de S.t Joseph de leur donner à eux et à leurs élèves une salle contenant ce nombre de lits, ce qu'elles auraient pu facilement

faire, l'Hôtel-Dieu pouvant recevoir trois cents cinquante malades; mais elles refusèrent péremptoirement, et l'hôpital demeura complètement fermé aux Professeurs de la Succursale ainsi qu'à leurs élèves. Les soussignés durent alors se résigner, pour la première année, à envoyer leurs étudiants dans un hôpital protestant, et payer pour cela une somme assez considérable. L'année suivante, avec l'aide de quelques amis, entr'autres de celui du révérend M.r Rousselot, curé de la paroisse Notre-Dame, et au prix des plus grands sacrifices de temps et d'argent, ils réussirent à fonder un hôpital de cinquante lits, auquel sa Grandeur Monseigneur de Montréal donna le nom d'Hôpital Notre-Dame. Cet hôpital a continué à exister depuis neuf ans, grâce à la générosité du public et au dévouement des Dames Grises qui se sont chargées de son administration; mais son existence est assez précaire, vu que la charité publique peut devenir insuffisante d'un moment à l'autre. Comme la ruine de l'Hôpital Notre-Dame entrainerait infailliblement celle de la Succursale, il est évident que, pour assurer la stabilité de cette dernière, elle doit pouvoir compter sur d'autres institutions. De plus, avec cinquante malades, il est bien difficile de donner toutes les leçons nécessaires pour mettre les élèves au courant des données de la science dans toutes ses branches.

La question des hôpitaux ne constitue pas la seule difficulté que les soussignés ont eu à surmonter pour fonder la Faculté de Médecine de la Succursale, tel que le désirait le Saint-Siège. Profitant de la rivalité qui, de temps immémorial, existait entre les villes de Québec et de Montréal, et des préjugés qui en étaient la conséquence, les ennemis de l'Université Laval firent une guerre acharnée à la nouvelle Faculté. Ils ne craignirent pas de dénaturer et d'incriminer les motifs de la conduite des soussignés, et il employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour les perdre dans l'opinion publique; leurs manoeuvres eurent pour résultat de nuire considérablement, même dans leur clientèle privée, aux Professeurs de la Succursale qui faisaient les plus grands sacrifices pour aider à l'établissement de l'Université Catholique à Montréal, et conserver par là au clergé le contrôle de la haute éducation.

Ces Professeurs eurent à souffrir non seulement dans leurs intérêts pécuniaires, mais aussi dans leur sensibilité et dans leurs rapports sociaux qui devenaient souvent difficiles et pénibles à cause des faux bruits que l'on répandait sur leur compte.

Une autre conséquence de la guerre faite à la Succursale, fût

4

que le nombre des élèves a été très-restreint; et comme on n'avait pas d'autres revenus que ceux provenant des élèves, les soussignés durent enseigner gratuitement pendant les cinq premières années; pendant le cinq années suivantes, l'Université Laval de Québec, s'étant chargée des frais de l'établissement, il reçurent des honoraires excessivement modiques et tout-à-fait inférieurs à ceux que l'on donne généralement dans les autres institutions du même genre.

Ce manque de ressources nuit grandement au développement de l'Université Catholique à Montréal; car, outre que les professeurs sont peu rétribués, il est impossible d'avoir des musés, des bibliothèques et tout le matériel nécessaire pour l'enseignement.

Malgré tous ces désavantages et l'état précaire de la situation, les soussignés ont continué pendant dix ans à suivre la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée en conformité avec les désirs du St. Siège, et ils ont salué avec joie l'apparition de la constitution " Jam dudum, „ qui paraissait améliorer leur position en donnant à la Succursale une plus grande liberté d'action, ce qui enlevait une arme très forte des mains de ses adversaires, qui prétendaient ne pas vouloir se soumettre à ce qu'ils appelaient le joug de Québec. Voyant l'impression favorable que ce décret avait faite sur le public en général et le clergé en particulier, des personnages éminents en profitèrent pour tenter d'opérer une union entre l'Ecole de Médecine et la Succursale; leurs efforts furent presque couronnés de succès. Car, en septembre dernier, les deux tiers des professeurs de l'Ecole, six sur neuf, signèrent un projet d'union entre les deux institutions.

Pour arriver à cette entente, les soussignés durent faire de nouveaux et de grands sacrifices; ils s'engagèrent à donner leurs leçons dans les bâtisses de l'Ecole situées dans un endroit de plus difficile accès que celles qu'ils occupent, et qui sont aussi moins convenables sous tous les rapports. De plus, plusieurs d'entr'eux abandonnèrent des chaires qu'ils occupaient depuis dix ans pour en prendre d'autres, se mettant par là dans la nécessité de faire de nouvelles études et de préparer de nouveaux cours. Mais ce projet d'union a presque complètement manqué, à cause de la résistance opiniâtre des trois Professeurs de l'Ecole qui n'avaient pas signé l'entente et à cause de l'opposition tapageuse de ses élèves. En effet, durant le mois d'Octobre dernier, quelques uns des soussignés s'étant rendus dans les salles de l'Ecole pour donner leurs leçons, ils furent sifflés, hués et menacés de mauvais traitements; on lança même à l'un d'eux des projectiles, sinon

dangereux, au moins très désagréables à recevoir. Malgré cet acceuil peu encourageant, ces Professeurs se rendirent ainsi à l'Ecole pendant plusieurs semaines, jusque vers le milieu de novembre, toujours avec le même résultat; et ce n'est que lorsqu'il fût surabondamment prouvé qu'il était impossible de donner les lectures d'une manière paisible dans les salles de l'Ecole, que la Faculté de médecine de la Succursale a décidé de continuer ses cours dans ses propres salles, chaque institution gardant ses élèves.

Telle est, Très Saint-Père, la position de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal. Les soussignés ont voulu la faire connaître à Votre Sainteté, parce que c'est pour se conformer à ses désirs qu'ils ont fait tous les sacrifices qu'ils viennent d'énumérer; c'est parce qu'ils ne comptent que sur Elle pour trouver les ressources nécessaires au maintien et au développement de la Succursale; c'est aussi parce qu'Elle seule peut, par son influence immense et Sa haute autorité, amener les catholiques, surtout le clergé et les communautés religieuses, à favoriser la seule Université Catholique de la Province de Québec; c'est, enfin, parce qu'ils ont la confiance d'obtenir d'Elle justice et protection.

J. P. Rottot M. D.
J. B. A. Lamarche M. D.
A. Dagenais M. D.
J. A. Laramée M. D.
A. A. Foucher M. D.
A. T. Brosseau M. D.
H. E. Desrosiers M. D.
S. Duval M. D.
Sévérin Lachapelle M. D.
N. Fafard M. D.

Document N.° XI.

19 Novembre 1889.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le dix-neuvième jour de Novembre,

A la réquisition de Louis Benjamin Durocher, L. A. S. Brunelle, et E. A. Poitevin, tous trois médecins de la cité et du district de

Montréal, et membres titulaires de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,

Je soussigné, Amable Archambault, Notaire public pratiquant à Montréal, me suis transporté auprès de Sa Grandeur Monseigneur Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, dans son palais épiscopal, où, étant et parlant à lui-même, j'ai dit et déclaré ce qui suit.

Les trois médecins ci-dessus nommés, en leur qualité de membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, m'ont requis de recevoir dans mes minutes les déclarations suivantes, savoir :

1.° Les trois membres ci-dessus nommés de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal opposent leur dénégation la plus formelle aux bruits qui circulent et qu'on cherche à répandre, disant qu'ils sont opposés à toute union entre la Succursale de l'Université Laval à Montréal, et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

2.° Ils affirment au contraire, et ils tiennent à en faire la déclaration solennelle à Mgr. l'Archevêque de Montréal, qu'ils ont toujours été prêts, et qu'ils sont encore prêts, à faire honneur aux promesses qu'ils ont faites dans le passé, et à accepter tout projet d'union qui soit légal, et qui assure à l'Ecole son existence permanente.

3.° Depuis 1877, l'Ecole n'a cessé de déclarer qu'elle était prête à accepter une union, pourvu que sa Charte, son autonomie et ses privilèges soient conservés, non seulement pendant un temps, mais d'une manière permanente.

4.° C'est le Conseil de l'Université Laval qui a toujours refusé d'accorder à l'Ecole ces conditions raisonnables, bien qu'il eût accordé des conditions à peu près semblabes au Séminaire de S.t Sulpice, devenant la Faculté de Théologie de cette Université.

5.° Si l'Union n'a pu être effectuée jusqu'a ce jour, c'est dû aux exigences injustes et partiales de l'Université Laval. L'Ecole ne demande que ce qui avait été accordé aux autres, et, conséquemment, ce qu'elle avait droit d'avoir.

6.° C'est alors qu'a commencé cette guerre contre l'Ecole de Médecine, guerre dont le but était la disparition forcée de cette Ecole.

7.° Comme on ne pouvait détruire l'Ecole de Médecine qu'en lui enlevant ses hopitaux, et comme on ne pouvait lui enlever ses hopitaux, qu'en la déclarant rebelle à l'Eglise, on a été jusqu'à déclarer rebelle à l'Eglise, une Ecole qui n'avait cessé d'être catholique et d'en donner des preuves, et dont le seul tort était de ne

pas vouloir mourir pour faire bénéficier de sa mort une institution rivale.

8.° L'Ecole, forte dans son droit et sachant que l'Eglise ne peut vouloir une telle injustice, a résisté à toutes les tentatives faites pour amener sa destruction. La cause soumise à Rome a été maintenue. Un délégué apostolique, envoyé spécialement par Rome, a ainsi défini le juste droit de l'Eglise dans la matière: " Le Saint-Siége ne veut, " ni ne peut détruire des institutions civilement reconnues, et qui ne " sont pas mauvaises en elles mêmes. L'Ecole de Médecine est dans " ce cas. Le décret de Février 1883 ne doit pas être interprété comme " voulant la destruction de cette Ecole. „

9.° Le décret de Février 1883 est le seul décret rendu par Rome, qui pourrait avoir une portée quelconque contre l'Ecole de Médecine, et le seul qu'on ait interprété au Canada, comme ordonnant une flagrante injustice, savoir, la destruction de l'Ecole.

10.° Cette question de savoir si l'Ecole devait être détruite, ou si elle pouvait continuer d'exister comme Ecole et de conserver ses hopitaux, a été jugée d'une manière finale par le Saint-Siége, dans l'audience du 14 Août 1884. Cette décision, transmise par le Cardinal Simeoni le 23 Août 1884, est le dernier document venant de Rome, concernant l'Ecole de Médecine, et est encore aujourd'hui la décision finale de l'Eglise sur la question de l'existence de l'Ecole de Médecine.

11.° Cette décision est comme suit; " Que l'Eminentissime Préfet dise à l'Archevêque de Québec et écrive à l'Evêque de Montréal " que vu les circonstances actuelles, ils laissent l'Ecole de Médecine " catholique et ses hopitaux dans le *statu quo*. „ La même lettre dit: " La susdite résolution a été approuvée dans toutes ses parties par " le Saint-Père, dans l'audience du quatorze du courant. „ Le délégué apostolique est " chargé de donner communication de suite à tous les " évêques de la province afin qu'ils se conforment aux prescriptions " qui y sont contenues. „

12.° Le Saint-Siége, dans cette décision, déplore que l'union n'ait pu être effectuée entre l'Ecole de Médecine et l'Université Laval. Cette Union n'a pu être effectuée parce que l'Université Laval a toujours voulu enlever à l'Ecole de Médecine sa belle position et ses grands hopitaux, et a toujours refusé de lui laisser, d'une manière permanente, sa Charte et ses privilèges.

13.° Cinq années de paix ont suivi la décision du Saint-Père; l'Ecole de Médecine a grandi, le nombre de ses élèves a doublé.

14.° Aujourd'hui la même lutte recommence, et les mêmes tentatives se répètent dans le but d'anéantir le nom, la Charte et les privilèges de l'Ecole de Médecine dans un avenir plus ou moins éloigné, et aussi dans le but très-apparent de lui ravir injustement ses hopitaux et ses dispensaires.

15.° La Constitution apostolique *Jam dudum* a pour objet de donner certains pouvoirs spéciaux à la Succursale de l'Université Laval, savoir, à la Succursale telle que constituée et telle quelle a existé à Montréal depuis plusieurs années. Il n'est pas du tout question, dans ce document pontifical, de l'Ecole de Médecine, ni de ses hopitaux, et, conséquemment, ce document ne change aucunement sa position antérieure.

16.° Les Médecins ci-dessus nommés, pas plus aujourd'hui que autrefois, ne peuvent consentir à laisser dépouiller leur Ecole, et ils prendront, pour maintenir les droits de cette dernière, tous les recours légitimes qu'ils peuvent avoir.

En conséquence, les trois médecins ci-dessus nommés, déclarent à Votre Grandeur qu'ils ont toujours été prêts, et qu'ils le sont encore, à accepter une union qui assure à l'Ecole de Médecine la conservation, non seulement temporaire, mais indéfinie de sa Charte, de son autonomie et de ses privilèges; mais qu'ils ne peuvent accepter les conditions de l'union actuelle, attendu que, par cette union, on veut arriver, et on arrivera certainement, d'une manière détournée, à une chose que le " Saint-Siége ne veut ni ne peut exiger ", savoir, à la destruction et à la disparition de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

C'est pourquoi, je, dit Notaire, à la réquisition susdite, ai interpellé sa Grandeur Monseigneur Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal, et lui ai fait, pour éviter tout malentendu, toutes les déclarations ci-dessus, déclarant et protestant en outre, pour tout ce qu'on doit déclarer et protester en pareil cas.

Fait, notifié et protesté, aux lieu, jour mois et an ci-dessus mentionnés, sous le numéro dix mille neuf cent trente-trois des minutes de mon répertoire. Et j'ai laissé une copie authentique des présentes à Sa Grandeur, parlant comme susdit, à lui même en personne, afin qu'elle n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes pour le tout valoir que de droit.

(Signé) Am. Archambault N. P.

Vraie copie de la minute des présentes demeure de record en mon étude.

AM. ARCHAMBAULT N. P.

Document N.° XII.

Montréal, 22 Novembre 1889.

Sa Grandeur Mgr. Ed. Chs. Fabre, Archevêque de Montréal.

Monseigneur.

J'ai examiné le Protêt que les trois Professeurs dissidents de l'Ecole de Médecine ont envoyé à votre Grandeur. Vous me demandez ce que j'en pense. Je pense que nous n'avons pas à nous en occuper, comme d'une chose qui ne nous regarde aucunement. Si les dissidents ont à se plaindre de quelqu'un, ce n'est pas de nous qui ne les avons violentés en rien; ce serait, tout au plus, de leur Collègues, avec qui ils diffèrent d'opinion. Qu'ils arrangent ensemble leurs affaires de famille, nous n'avons rien à y voir. Le Protêt s'est trompé de porte. Mais, puisque ces Messieurs sont assez bons que de vouloir bien nous faire connaitre les secrets de leur pensée, faisons en notre profit.

Le Protêt renferme trois choses:

1.° Une narration des anciennes difficultés entre l'Ecole de Médecine et Laval. Evidemment c'est une *narration oratoire*, faite à un point de vue d'avocat. Laval pourrait, si elle le voulait, je le sais, nous en donner la contre-partie. Peu m'importe les divisions du passé, je ne me sens aucun désir de les épouser et de les continuer, les morts avec les morts. Il s'agit, pour l'avenir, de vivre à une vie de paix, de concorde et de respect mutuel.

2.° Un avancé, qu'on a entrepris d'anéantir l'Ecole de Médecine par la même lutte et les mêmes tentatives, c'est-à-dire, dans la pensée des dissidents, par la violence, et de lui ravir injustement ses hôpitaux et ses dispensaires. Avancé erroné et gratuit, que je n'ai pas besoin de réfuter, car *quod gratis affirmatur, gratis negatur*. Loin de moi l'idée de violence et d'injustice; dans toutes mes démarches auprès de l'Ecole de Médecine, je n'ai fait appel qu'aux sentiments les

plus nobles de la persuasion. Du reste j'écrivais à l'Ecole, en date du 9 Octobre 1889: " Croyez que, dans tout arrangement, nous voulons respecter la justice commutative et les droits acquis de propriété. „

3.° Une déclaration solennelle " que les trois médecins dissidents ont toujours été prêts, et qu'ils le sont encore, à accepter ur union qui assure à l'Ecole de Médecine la conservation, non seulement temporaire, mais indéfinie de sa charte, de son autonomie et de ses privilèges. „ Sans que je connusse alors le Protêt, je me trouve à les avoir pris au mot, en me rendant à leurs désirs, dans la mesure du possible, par les déclarations que je leur faisais le 15 du courant, et que vous avez approuvées le 17, à votre retour de Whashington.

J'aime à croire à la sincérité de tout le monde. Plusieurs affirment que quelques uns ne disent vouloir l'union que pour la mieux combattre. Peu importe; cela prouverait, au moins, que l'idée d'union est si en faveur, auprès de la masse des gens bien pensants, qu'on n'ose pas l'attaquer de front.

L'Union se fera, définitive! Je compte beaucoup sur le temps, sur des explications opportunes, sur l'apaisement des esprits, pour dissiper les brouillards du doute et les résistances d'une vieille antipathie. Dans tous les cas, on se trompe si l'on croit, par des pièces de ce genre, m'empêcher de marcher vers le but que nous poursuivons: procurer à nos études universitaires la paix, la force et, officiellement, l'influence bienfaisante de la religion.

Croyez aux sentiments de respect filial avec lesquels je demeure,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *prêtre.*

Document N.° XIII.

A Sa Grandeur Monseigneur Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal et Vice-Chancelier de l'Université Laval.

Monseigneur,

Les soussignés, Professeurs à la Faculté médicale de l'Université Laval à Montréal, désirant faire connaître à Votre Grandeur la manière dont ils comprennent leur position dans les circonstances actuelles, et expliquer l'attitude qu'ils ont prise vis-à-vis le bill que l'Ecole de Médecine a présenté à la Législature, dans le but apparent de faciliter une union entre les deux Facultés, prennent la liberté de présenter à Votre Grandeur les considérations suivantes:

Lorque l'Illustre Pontife Pie IX, par un décret en date du 1.er Février 1876, a déclaré que l'Université Laval serait la seule université catholique dans la Province de Québec, mais que cette institution devrait avoir une Succursale à Montréal, pour donner à cette ville tous les avantages d'une éducation universitaire, les soussignés se sont empressés de se soumettre à cette décision du Souverain Pontife, qui leur a paru inspirée par la plus haute sagesse, et dans l'intérêt bien compris de tous les catholiques de la Province. En effet, une université bien établie doit être suffisante pour tous les besoins d'une population qui dépasse à peine le chiffre d'un million; et si l'on examine ce qui se passe dans les autres pays et surtout en France, on se convaincra sans peine, que l'existence d'une seconde université ne pourrait qu'être préjudiciable à l'intérêt des catholiques. Aux Etats-Unis d'Amérique, qui comptent plus de dix millions de catholiques, on n'a encore qu'une seule université qui n'est pas même encore complétée; en France, lorsque le gouvernement a permis l'érection d'universités catholiques, on s'est aperçu que, pour réussir, il ne fallait pas qu'elles fussent trop multipliées et on a été obligé d'en réduire le nombre à trois. Cependant la France contient trente six millions de catholiques. Ceci s'explique assez facilement: pour assurer l'existence et le succès d'une université, il faut des moyens considérables qui ne peuvent s'obtenir que par l'encouragement et le concours d'un grand nombre de personnes.

En fondant plusieurs universités, on divise les sources de revenus, on se trouve en présence d'institutions qui végètent et qui se soutiennent misérablement, tandis qu'en n'en fondant qu'une seule, cette université recevant l'appui de toute la population devient grande et prospère. Ces quelques considérations démontrent suffisamment la sagesse de l'Immortel Pie IX en décrétant qu'il n'y aurait qu'une seule université catholique dans la Province de Québec. De plus, Sa Sainteté Léon XIII, dont la clairvoyance et la sagesse sont universellement reconnues, n'a fait que marcher sur les traces de son illustre prédécesseur; Elle a toujours marché dans la même voie et Elle a déclaré, chaque fois que les circonstances lui en ont donné l'occasion, que l'Université Laval serait la seule université catholique dans cette province.

L'établissement d'une seule université dans la province de Québec aura pour effet, non seulement d'assurer l'existence de cette Université, mais il entraînera d'autres avantages excessivement précieux. La population catholique de cette province se trouve en contact continuel et mêlée à une population protestante beaucoup moins nombreuse qu'elle, mais qui a pu réussir à établir et à maintenir une université de première classe, et qui fait l'honneur non-seulement de la ville de Montréal, mais encore de la Puissance du Canada. Si les catholiques ne veulent pas se laisser devancer dans la voie du progrès, ils doivent rallier toutes leurs forces et employer toutes les ressources qui sont à leur disposition, pour fonder une institution qui puisse rivaliser avec celle de leurs compatriotes appartenant à une autre croyance religieuse.

Mais, il faut bien l'avouer, l'union qui devrait exister entre tous les catholiques de la province laisse beaucoup à désirer; l'esprit de parti, l'esprit de clocher, les préjugés de toutes sortes et d'anciennes rancunes divisent toutes les classes de la Société, et cela dans le clergé comme chez les laïques. Or, quand tous les membres des classes dirigeantes puiseront leur instruction dans la même institution qui étendrait ses ramifications dans toute la Province de Québec, ces préjugés, cet esprit de clocher et ces rancunes devront disparaître; en étant forcés d'aller puiser les connaissances et la science à la même source, on apprendrait à se connaître et à s'estimer; l'amour que chacun porterait à son Alma mater s'étendrait plus ou moins à tous les élèves de l'institution. Ces considérations auraient dû être suffisantes pour amener tous ceux qui désirent le bien de la religion et du pays,

à accepter avec empressement la décision si souvent et si clairement formulée par le Saint-Siége, de soutenir l'Université Laval et la Succursale; mais, malheureusement, il n'en a pas été ainsi.

Un grand nombre de personnes, et, ce qui est plus étonnant, un grand nombre de membres du clergé, pour des raisons et des motifs que Votre Grandeur connait aussi bien que les soussignés, ne voulurent pas se soumettre, et firent l'opposition la plus acharnée à l'établissement de la Succursale. Ces adversaires de l'Université se servirent de l'Ecole de Médecine comme d'une arme pour contrecarrer les désirs des Souverains Pontifes. Leurs efforts unis à ceux de l'Ecole eurent pour résultat de laisser l'Université Laval à Montréal dans un état assez précaire; et ils commençaient même à espérer de réussir dans leurs projets, quand le Saint-Père, qui veille sans cesse aux intérêts de la religion et de la haute éducation, vint par la promulgation de la constitution " Jam dum „ déjouer leurs plans et enlever leurs espérances. En effet, toute leur force venait des préjugés qu'ils parvenaient à soulever parmi la population contre ce qu'ils appelaient la domination et le joug de Québec, prétendant qu'en acceptant la Succursale, Montréal, la cité la plus riche et la plus populeuse de la Puissance du Canada, se constituait l'inférieure et l'esclave de la ville de Québec. Mais avec le décret " Jam dudum „ qui donnait à la succursale une indépendance presque complète en lui assurant le contrôle de ses finances, le confectionnement des programmes de ses études, la nomination et la révocation de ses professeurs, les ennemis de l'Université Laval se sentirent désarmés, et ne purent plus faire un épouvantail avec le spectre de Québec dominant Montréal. Le décret, tout en maintenant l'unité de l'Université Laval, donne à la Succursale une liberté si grande, qu'un membre éminent du clergé de cette ville a dit que les deux institutions n'étaient unis que par un fil d'or. La population catholique de la Province ecclésiastique de Montréal, doit la plus profonde reconnaissance au Souverain Pontife qui a su trouver, dans sa sagesse, le moyen de donner à la Succursale la liberté dans l'unité.

Voyant l'impression favorable produite parmi la population par le décret " Jam dudum „, les soussignés profitèrent de son apparition pour faire des propositions d'union à l'Ecole de Médecine, union qui aurait eu pour résultat de faire disparaître pour toujours les divisions et les rivalités qui existaient depuis si longtemps et qui étaient la cause d'un si grand malaise parmi le public.

Pour arriver à faire cette union, les soussignés firent les plus grands sacrifices et se soumirent aux plus grandes humiliations; Votre Grandeur connaît déjà tout ce qu'ils ont fait dans ce but, ainsi que ce qui en est résulté, de sorte qu'il serait inutile d'entrer dans tous les détails. Mais, dans les circonstances, les soussignés croient devoir mettre de nouveau sous les yeux de Votre Grandeur les conditions d'union qui avaient été acceptées par l'Ecole et par la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal.

" Les deux Facultés devaient donner leurs cours dans les bâtis-
" ses de l'Ecole; les Professeurs de la Faculté Laval devaient agir
" comme Professeurs agrégés de l'Ecole, tandis que ceux de l'Ecole
" devenaient immédiatement Professeurs titulaires de l'Université et
" s'engageaient à suivre tous les règlements universitaires: cette union
" provisoire devait durer deux ans, au plus, pendant lesquels l'Ecole
" pouvait faire tous les actes nécessaires pour conserver sa charte et
" son autonomie. Après ces deux ans, si les Professeurs de l'Ecole
" voulaient demeurer Professeurs de l'Université Laval, ils devaient
" abandonner leur charte et n'agir que comme Professeurs de Laval. „
Ceux qui ne voulaient pas accepter cette union ayant soulevé des objections légales contre ce projet, il fut décidé que les Professeurs de l'Ecole favorables à l'union, présenteraient un bill devant la Législature pour faire disparaître ces objections et pour légaliser les conditions qui avaient été acceptées par les deux Facultés.

Les soussignés, confiants dans la bonne foi des Professeurs de l'Ecole, se mirent à donner leurs cours et ne s'occupèrent aucunement du bill; mais ils furent bien surpris, quand un ami leur fit parvenir une copie de ce bill qui était déjà devant la Législature, et qui demandait pour l'Ecole l'autorisation de faire l'union avec la Faculté Médicale de l'Université Laval à Montréal sur des bases tout à fait différentes de celles qui avaient été acceptées. Par la clause quatre du bill, l'Ecole demandait purement et simplement de devenir la Faculté Médicale de l'Université Laval à Montréal. Comme Votre Grandeur peut le voir, ce n'est plus les Professeurs de l'Ecole qui entraient dans Laval et qui abandonnaient leur charte, mais ils voulaient devenir la Faculté même de Laval, tout en conservant leur autonomie et leur indépendance. C'était une affiliation déguisée, affiliation qui avait toujours été refusée par l'Université Laval. Il est vrai qu'ils disaient qu'ils voulaient faire entrer dans l'Ecole tous les professeurs actuels de la Faculté Médicale de l'Uni-

versité Laval, et que c'était pour cette raison que, dans une des premières clauses du bill, ils demandaient l'autorisation d'augmenter le nombre de leurs professeurs jusqu'au chiffre de vingt-trois ; mais ceci n'était nullement mentionné, et si le bill avait été adopté, l'Ecole aurait parfaitement pu nommer qui elle aurait voulu pour remplir ses cadres. Au reste, dans toutes les transactions qui ont eu lieu entre l'Ecole et l'Université Laval, depuis l'établissement de la Succursale. elle n'a pas beaucoup brillé par sa fidélité à remplir ses engagements, qu'elle rompait sous les prétextes les plus futiles. Dans cette circonstance, son manque de bonne foi a été le même que dans une foule d'autres occasions; car malgré l'entente la plus formelle que les deux Facultés auraient le même nombre de professeurs, si l'union se faisait, elle a consenti à l'insertion d'une clause, par laquelle elle s'obligeait à nommer Professeurs titulaires deux de ses professeurs agrégés avant d'en nommer d'autres.

De plus, l'Ecole, en consentant à retrancher du bill la clause qui la forçait à faire approuver la nomination et la révocation de ses professeurs par l'Archevêque de Montréal, a voulu éluder une des prescriptions les plus importantes du décret " *Jam dudum.* „ En effet, si elle était devenue la Faculté médicale de l'Université Laval, tous ses professeurs auraient été *ipso facto* Professeurs de Laval. et comme elle n'aurait pas été obligée de faire approuver leur nomination comme Professeurs de l'Ecole, il s'ensuit nécessairement qu'ils seraient devenus Professeurs de l'Université Laval sans l'approbation de l'Archevêque. Pour perpétuer cet état de choses, si l'union s'était faite d'après les bases du bill, et pour garder sa charte indéfiniment, l'Ecole avait eu le soin d'y insérer une toute petite clause dans laquelle il était déclaré qu'il fallait le consentement unanime de ses membres pour annuler cette charte. Or, il est évident que sur vingt-trois Professeurs, il y en aurait toujours eu plus d'un qui aurait tenu à la conserver. Aujourd'hui, sur neuf Professeurs, il y en a trois qui ne veulent pas accepter l'union, parce qu'ils veulent conserver charte.

Ce plan de constituer [illegible], Faculté médicale de l'Université Laval à Montréal n'est pas nouveau; il doit son origine à Monseigneur Smeulders, Commissaire Apostolique envoyé au Canada par le Saint-Siége en 1884, pour régler la question universitaire. Pour démontrer à Votre Grandeur que les soussignés ne peuvent pas accepter aujourd'hui des conditions d'union qu'ils ont refusées alors, ils croient

ne pouvoir mieux faire que de citer ici les réponses qui ont été données par plusieurs d'entr'eux à Son Excellence le Commissaire Apostolique. En voici quelques-unes :

I. — " Nous sommes élèves de l'Ecole de Médecine et de Chi-
" rurgie de Montréal. Après notre admission à la pratique, nous avons
" compris l'infériorité de l'enseignement de cette institution. Pour
" nous mettre en état de remplir les devoirs de notre profession
" consciencieusement et avec profit pour nos patients et pour nous-
" mêmes, et pour nous mettre au niveau scientifique des confrères
" qui avaient fait leurs études dans d'autres institutions, nous avons
" été obligés de recommencer complètement nos études médicales, et
" de consacrer tous nos moments de loisir ainsi que nos veilles et
" nos nuits à acquérir les connaissances qui nous manquaient.

II. — " Nous avons laissé l'Ecole de Médecine pour entrer dans
" la Succursale de l'Université Laval pour les raisons suivantes :

1.° " A cause de la faiblesse des études qui se font à l'Ecole ;

2.° " A cause de la facilité avec laquelle cette Ecole confère
" le titre de docteur à ses élèves, sans égard à la capacité et à la
" moralité des candidats ;

3.° " Parce que dans l'Ecole il n'y a pas d'autorité supérieure
" exerçant un contrôle sur les professeurs et les élèves, ni sous le
" rapport scientifique, ni sous le rapport moral.

4.° " Parce que des professeurs de l'Ecole abusant de la li-
" berté absolue dont jouit chacun d'eux, en ont profité pour ensei-
" gner du haut de leur chaire l'immoralité la plus éhontée, et pour
" déverser le ridicule sur les ministres de la religion, sur les reli-
" gieux et les religieuses ;

5.° " Parce que, dans l'Ecole, il n'y a personne qui ait mis-
" sion de surveiller la conduite morale des élèves, et que cette li-
" berté absolue chez des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans,
" qui sortent pour la plupart des collèges après y avoir été renfer-
" més pendant sept ou huit ans, est dangereuse. Comme médecins,
" nous avons cru que l'établissement de la Succursale était un moyen
" que la Providence nous offrait de sortir de l'ornière de la routine
" dans laquelle nous tenait depuis longtemps l'Ecole de Médecine qui
" avait le monopole de l'enseignement médical dans cette partie de
" la Province de Québec. Nous avons cru, et nous croyons encore, qu'avec
" la Succursale, nous pourrions marcher de pair avec nos concitoyens
" d'autres origines dans la voie du progrès scientifique.

III. — " Nous n'entrerons jamais dans l'Ecole, quelque modifi-
" cation qu'on lui fasse subir, tant qu'elle conservera son autonomie.
" Car cette autonomie constituerait une menace continuelle contre le
" nouvel état de choses que l'on établirait. Le passé peut nous faire
" connaître d'avance ce qui arriverait dans l'avenir, les mêmes cau-
" ses produisant toujours les mêmes effets. Son Excellence Monsei-
" gneur Conroy avait fondé la Succursale en laissant à l'Ecole son
" autonomie, et l'on sait ce qui est arrivé. Si l'Ecole tient tant à
" conserver son autonomie, c'est qu'elle a une arrière pensée.

" Nous n'entrerions pas dans l'Ecole devenue Succursale de l'Uni-
" versité Laval parce que ce serait consacrer et accepter une inju-
" stice faite aux professeurs de la Succursale actuelle. Par dévoue-
" ment aux autorités religieuses et sur la foi des décrets du
" Saint-Siége, ces Professeurs ont fait les plus grands sacrifices
" pour fonder la Succursale; ils ont donné l'enseignement gratuite-
" ment, ils ont fondé un hôpital, ils ont lutté contre tous les préjugés
" soulevés par leurs adversaires parmi la population; et, dans l'hypo-
" thèse où l'Ecole deviendrait la Succursale, ils seraient la risée du
" public, et leur position dans la société deviendrait presque intolé-
" rable. Ce serait le triomphe de ceux qui ont résisté aux autorités
" religieuses et l'humiliation de ceux qui s'y sont soumis généreuse-
" ment. Dans ces circonstances, notre dignité professionnelle nous
" défendrait d'entrer dans l'Ecole. „

Lorsque les soussignés ont fait ces réponses à Monseigneur Smeulders, la position de la Faculté n'était pas brillante; ses adversaires lui faisaient une guerre violente, le nombre de ses élèves était très-restreint, l'opinion publique lui était défavorable, ses professeurs enseignaient gratuitement, et cependant ils n'hésitèrent pas à refuser d'entrer dans l'Ecole qui serait devenue la Faculté médicale de l'Université Laval à Montréal. Maintenant, la Faculté se trouve dans une position beaucoup plus avantageuse; depuis le décret " Jam dudum „, ses ennemis n'osent plus lui faire une guerre ouverte, l'opinion publique lui est beaucoup plus favorable, le nombre de ses élèves augmente rapidement, et ses professeurs reçoivent des émoluments qui peuvent être considérés comme satisfaisants pour le présent. Votre Grandeur doit donc comprendre facilement qu'aujourd'hui il ne peut plus être question de faire entrer les Professeurs de la Faculté dans l'Ecole et de faire de celle-ci la Faculté médicale de l'Université Laval.

Les soussigés sont d'autant plus fermes dans la position qu'ils ont prise sur ce sujet que l'Ecole ne paraît pas s'être améliorée depuis 1884, surtout, si l'on en juge d'après ce qui s'est passé l'automne dernier lorsqu'on a tenté de faire l'union. Votre Grandeur doit avoir conservé la mémoire de la manière indigne dont les élèves de l'Ecole se sont conduits envers Elle et plusieurs membres éminents du clergé, lors de l'ouverture des cours dans le mois d'Octobre dernier; Votre Grandeur doit se rappeler qu'Elle a versé des larmes amères ce jour-là, en se trouvant en lutte à des outrages et des insultes si peu mérités. Votre Grandeur se rappelle, aussi, sans doute, la faiblesse impardonnable du Président de l'Ecole dans cette circonstance, qui a laissé passer ces insultes sans faire la moindre protestation. La conduite subséquente des élèves n'est pas non plus inconnue à Votre Grandeur; Elle doit avoir appris la manière dont ils ont accueilli les professeurs de l'Université Laval; elle doit aussi avoir appris que, non contents de causer du désordre dans les salles de l'Ecole, ils se sont promenés dans les rues de la ville, drapeau en tête, chantant la Marseillaise et criant: “ Pas de prêtraille. „ La conduite de ces élèves n'a rien de surprenant, quand on sait que quelques Professeurs de l'Ecole prêchent ouvertement l'éducation laïque, sans contrôle religieux. La faiblesse de l'enseignement de l'Ecole, l'inconduite de ses élèves, les principes hétérodoxes de quelques uns de ses professeurs, tout indique que c'est une institution vermoulue jusque dans ses fondations; il est complètement impossible de l'améliorer, de la consolider, parce qu'elle manque de bases solides. Il faut qu'elle s'écroule; et les matériaux qui en resteront pourront à peine être utilisés dans un autre édifice bâti sur de bonnes fondations. Avec les fautes de son passé et celles de son présent, l'Ecole ne peut échapper au sort qui l'attend qu'en s'unissant à l'Université Laval; sans l'union, elle doit péricliter sans cesse et finir misérablement, et cela dans un avenir assez prochain. L'Université Laval à Montréal ayant été établie par la plus haute autorité qui existe sur la terre, le Saint-Siège, représentant l'ordre, la discipline, la moralité et le progrès scientifique, se trouve assise sur des bases solides et ne peut manquer de réussir; pour elle l'union offre peu d'avantages. Cependant, les Professeurs de la Faculté Médicale de l'Université ne sont pas hostiles à toute idée d'union; ils sont disposés à ouvrir leurs rangs et à recevoir chez eux les Professeurs de l'Ecole, pourvu que la chose puisse se faire sans trop de sacrifices de leur part, et pourvu surtout que

la charte de l'Ecole disparaisse pour toujours. L'existence de cette charte a été la cause de toutes les difficultés qui sont survenues entre l'Ecole et l'Université Laval; c'est elle qui a empêché le fonctionnement de la Faculté, telle qu'organisée par le regretté Monseigneur Conroy; c'est elle qui a empêché l'union l'automne dernier, et tant qu'elle continuera à exister, elle constituera toujours un danger et une menace pour l'Université.

Monseigneur, si les négociations viennent à se rouvrir pour faire l'union, les soussignés désireraient être traités avec un peu plus de délicatesse qu'ils ne l'ont été dans certaines circonstances; car des personnes bien intentionnées, mais ne comprenant pas sans doute toute la portée de leurs paroles, ont essayé d'employer auprès d'eux des moyens de persuasion qui leur ont été très pénibles. On n'a pas craint de leur dire que si l'union se faisait, les professeurs seraient convenablement payés, et qu'on trouverait tout l'argent nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Université, mais que s'il n'y avait pas d'union, il n'y aurait pas d'argent. Quoique la plupart des soussignés ne soient pas riches, Votre Grandeur doit demeurer convaincue que, dans toutes les transactions qui pourront se faire à l'avenir, chez eux, la question de dignité personnelle passera toujours avant la question d'argent. De plus, il est difficile de comprendre comment on peut avoir tout l'argent nécessaire avec l'union, tandis que sans elle on ne pourrait s'en procurer. L'union n'augmenterait pas les ressources de la Faculté d'une manière notable; le revenu provenant des éléves de l'Ecole serait absorbé par les dépenses additionnelles que nécessiterait la nomination d'un plus grand nombre de Professeurs, et, pour combler le déficit, les autorités devraient voir ailleurs. Pendant plus de trente ans, l'Ecole a eu le monopole de l'enseignement médical dans cette partie de la province et a eu tous les élèves catholiques; cependant les revenus provenant de ces élèves n'ont jamais pu lui permettre de se procurer des musées, des bibliothèques et tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement d'une institution de ce genre. De plus, les professeurs n'ont jamais reçu des émoluments convenables; ce qui prouve que l'union avec l'Ecole ne sera pas de nature à augmenter les ressources de la Faculté.

Les soussignés, Monseigneur, ne désirent pas rompre le fil d'or qui les unit à l'Université Laval de Québec, et cela pour plusieurs raisons. En premier lieu, la rupture de ce fil ferait disparaître l'unité qui est si avantageuse sous tous les rapports et qui est si vivement

désirée par le Souverain Pontife; en second lieu, les soussignés sont satisfaits de la liberté que leur accorde le décret "Jam dudum" et de la position qu'il leur donne; en troisième lieu, ils n'ont aucune répugnance à porter le nom de Laval, ce nom étant un des plus glorieux que l'on rencontre dans l'histoire de la Nouvelle-France; en quatrième lieu enfin, la rupture de ce fil par les soussignés constituerait de leur part un acte évident d'ingratitude. Votre Grandeur doit se rappeler, sans doute, que c'est le Séminaire de Québec qui est venu au secours de la Faculté et s'est chargé du paiement des émoluments des Professeurs et des dépenses de l'administration sans y être obligé, vu que le décret du 1.er Février 1876 mettait tous les frais de l'établissement de la Succursale à la charge du diocèse de Montréal. Il est vrai que ces honoraires ont été très modiques au commencement, mais ils n'ont pas moins contribué à encourager les membres de la Faculté et à les faire travailler à la consolidation de l'Université Laval à Montréal.

Votre Grandeur, Monseigneur, qui s'est toujours montrée si empressée non seulement d'exécuter les ordres du Saint-Siége, mais de se conformer à ses désirs, doit voir avec joie l'établissement de l'Université Laval à Montréal se consolider. La Faculté de Médecine dont le fonctionnement est le seul qui ait rencontré des difficultés, se trouve aujourd'hui dans des conditions qui font prévoir son succés final: ses professeurs sont tous dévoués, le nombre de ses élèves augmente rapidement, le meilleur esprit règne parmi eux, et son enseignement est généralement reconnu pour être excellent et ne le céder en rien à celui des autres universités. Tout ce qu'il faut maintenant pour assurer définitivement le triomphe de l'Université Laval à Montréal n'est pas l'union avec l'Ecole, mais le concours actif et efficace de toutes les forces catholiques, ainsi qu'un secours annuel de quelques milliers de piastres, secours que les autorités religieuses ne manqueront pas de donner; car c'est pour elles le seul moyen de conserver le contrôle de la haute éducation. Le clergé, en prenant sous sa protection puissante l'Université Laval à Montréal, ne fera que continuer ses traditions passées; il sauvegardera par là les intérêts de la religion et de la science ainsi que ceux de la nationalité canadienne-française. Il est de la plus haute importance que le clergé ne laisse pas échapper cette occasion de conserver le contrôle de l'éducation universitaire. Plus tard la chose sera peut-être impossible. Car, il faut bien l'avouer, Monseigneur, l'idée de la laïcisation

de l'enseignement fait un chemin rapide parmi la population; et les Professeurs de l'Ecole qui se sont opposés à l'union parce qu'ils veulent avoir une Université laïque ont un plus grand nombre d'adhérents qu'on ne pourrait le croire. Le fait que le député qui a voulu ré-insérer, dans le bill de l'Ecole, la clause demandant l'approbation de l'Archevêque pour la nomination de ses professeurs, n'a pu trouver de secondeur dans la chambre d'assemblée, est une preuve évidente du courant des idées sur ce sujet. De plus, il existe dans la ville une université protestante forte, puissante, riche de plusieurs millions qui verrait avec plaisir se fonder une Faculté française de Médecine à qui elle donnerait ses diplômes, soit en faisant une affiliation, soit en reconnaissant, comme partie intégrante d'elle-même, cette faculté française. Comme Votre Grandeur peut le voir, la situation n'est pas sans danger, et si les autorités religieuses ne prennent pas immédiatement les moyens d'établir d'une manière convenable, à Montréal, l'Université catholique voulue par le Saint-Siége, les conséquences les plus graves peuvent en résulter.

Le tout respectueusement soumis.

Signé :

A. Dagenais,	*C. Duval,*	*J. B. A. Lamarche,*
J. A. Laramée,	*N. Fafard,*	*Séverin Lachapelle,*
A. T. Brosseau,	*A. A. Foucher,*	*H. E. Desrosiers.* Secrét.

Pour copie conforme.

H. E. Desrosiers M. D.
Secrétaire.

Montréal, 17 Avril 1890.

Document N.° XIV.

Rome, 25 Mai 1890.

Sa Grandeur Monseigneur Ed. Chs. Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'avais d'abord pensé vous envoyer, au complet, mes remarques sur la lettre que neuf Professeurs de la Faculté de Médecine de

l'Université Laval à Montréal ont adressée à Votre Grandeur, en date du 17 Avril 1890. Mais, réflexion faite, j'ai cru devoir en remettre l'exposé à mon retour au Canada. La parole écrite est toujours moins fléxible que la parole parlée; et je ne voudrais pas m'exposer, sans y être forcé en quelque sorte, à faire de la peine à ces Messieurs, dont je connais le dévouement aux intérets de la profession médicale, les hautes aptitudes d'enseignement, et le bon vouloir vis-à-vis de moi dans le passé. Que, dans ce tourbillon de tiraillements divers, ballottés eux-mêmes depuis si long-temps par la tempête, ils aient pris temporairement, sur quelques points, une direction qui ne mène pas droit au but où ils aspirent, je suis plus porté à regretter leur démarche qu'à la blamer vertement.

Cependant, pour aujourd'hui, je ne puis taire, auprès de vous, Monseigneur, ce qui suit

Premierèment, une grande partie de ce document est consacré à demontrer " la sagesse de l'immortel Pie IX en décretant qu'il n'y aurait qu'une seule université catholique dans la Province de Québec „, et le désir qu'ont les neuf Médecins signataires " de ne pas rompre le fil d'or qui les unit à l'Université Laval de Québec „ : thèse, dans la circonstance, pour le moins inutile; car, l'unité d'Université, c'est là une proposition, c'est là une nécessité, dont Votre Grandeur n'a jamais douté: et c'est justement pour en assurer la réalisation que nous travaillons, à travers tant de difficultés, à l'union des deux Ecoles de Médecine; car, pour l'enseignement médical, nous avons à Montréal, en pratique, dans l'élément catholique, deux foyers universitaires, l'Université Laval, et l'Ecole de Médecine affiliée à l'Université de Cobourg. L'union, pour me servir des expressions de la lettre elle-même, *rallierait toutes les forces des catholiques, emploierait toutes les ressources qui sont à leur disposition pour fonder une grande institution, et il n'y aurait plus qu'une seule Alma Mater qui étendrait ses ramifications dans toute la Province de Québec.* Mais, je le répète, ces grands bienfaits seront produits, non par le triomphe d'une institution sur l'autre quelque complet qu'il puisse être, mais par l'union et des institutions, et des esprits, et des volontés. Avec de la persévérance, avec de la modération, avec du calme nous y arriverons.

Puis les signataires récitent toutes les objections qu'ils ont contre le bill, présentée à la Législature de la Province de Québec par l'Ecole de Médecine. C'est leur droit; seulement il me semble qu'ils se sont trop pressés d'en user. Leurs adversaires ne manqueront pas d'utiliser

contre eux cet empressement, et ce manque de tactique. Le bill pouvait être très incomplet, très imparfait, je n'ai pas à entrer sur ce terrain. Mais il y a un point qui me parait n'être pas très bien saisi par ces Messieurs, c'est que par l'acte de la Législature, *ipso facto, l'Ecole de Médecine ne devenait pas la Faculté médicale de l'Université Laval.* Après que la Charte aurait été amendée, bien ou mal, il restait un arrangement, à être fait par les Evêques de la Province de Montréal qui n'auraient pas sacrifié les décrets apostoliques, à être ratifié par le Conseil Universitaire qui aurait veillé sur les droits de l'Université, pour la confection et la conclusion du quel arrangement les membres de la Faculté de Médecine de l'Université à Montréal auraient été consultés, comme on s'est toujours fait un devoir et un scrupule de ne pas y manquer, du moins depuis un an, chaque fois qu'il s'est agit d'affaires regardant leur faculté; car il était bien entendu que, dans cet arrrangement, seraient respectés *les intérêts des anciens professeurs de la Succursale de l'Université à Montréal.* (Voir Document N.° III).

Je regrette le ton acerbe de certaines expressions que renferme cette lettre, le vinaigre n'a jamais adouci les plaies, sans compter que cela prête flanc à la critique, inutilement. J'ignore quelles sont ces personnes qui ont employé, auprès des membres de la Faculté de Médecine, des moyens de persuasion pénibles à leur dignité personnelle.

Ces Messieurs se réjouissent, à bon droit, de ce que *la Faculté se trouve dans une position beaucoup plus avantageuse*, de ce que *les Professeurs recoivent des émoluments qui peuvent être considérées comme satisfaisants pour le présent*, et de ce que *le nombre de leurs élèves augmente rapidement.* Très bien! mais il est important de ne pas se départir de la politique de conciliation et de modération, qui a tant contribué à amener cet heureux résultat.

Ces Messieurs sont dans la conviction que " avec les fautes de son passé et celles de son présent, l'Ecole de Médecine... doit péricliter sans cesse, et finir misérablement, et cela dans un avenir assez prochain. „ Le proverbe dit qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Dans tous les cas, serait-il possible d'amener l'effondrement violent de l'Ecole, le meriterait-elle, que je suis d'avis qu'il vaudrait mieux lui tendre la main jusqu'au bout, et ne jamais cesser tout en assurant la prosperité et la superiorité d'enseignement de la Faculté médicale, de travailler à amener une union

large, généreuse, à l'amiable. Il ne s'agit pas ici de triompher sur des ruines, mais bien d'extirper du champ universitaire des germes dangereux pour l'avenir, et de réunir autour d'une grande oeuvre le concours de toutes les énergies catholiques. Quand il y a eu des *torts* des deux côtés, devrait-il être si difficile d'user réciproquement d'indulgence et de bienveillance!

Du reste, quand le moment sera arrivé de cimenter la paix d'une manière définitive, ces Messieurs ne resteront pas inférieurs à leur tache: je connais trop leur esprit de foi et leur patriotisme. Ils sauront, comme ils l'ont déjà prouvé en plus d'une circonstance, s'élever au dessus de ce qu'ils stigmatisent avec tant de force, " l'esprit de parti, l'esprit de clocher, les préjugés de toutes sortes et d'anciennes rancunes... „

Plein de confiance dans l'avenir que la Providence nous réserve, de respect pour les droits de la Faculté de Médecine de l'Université, de bienveillance pour les aspirations de l'Ecole de Médecine, et d'affection filiale pour votre personne vénérée, je me souscris avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
le très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *prêtre.*

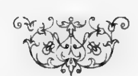


TABLE DES DOCUMENTS

ANNÉXÉS AU MÉMOIRE SUR L'INFLUENCE ÉPISCOPALE.

IX. — Lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Simeoni, lui soumettant un mémoire des anciens Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal.

X. — Mémoire des anciens Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal au Saint-Père, dans lequel ils lui exposent leurs vues sur la situation.

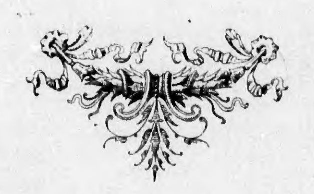
XI. — Protêt de MM. Louis Benjamin Durocher, L. A. S. Brunelle et E. A. Poitevin à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, en date du 19 novembre 1889, à propos de l'union faite entre les [illegible] Ecoles de Médecine.

XII. — Remarques de l'abbé J. B. Proulx sur le Protêt précédent.

XIII. — Lettre de neuf Professeurs titulaires de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, en date du 17 avril 1890, faisant connaître leur opposition à certaines clauses d'un arrangement projeté entre l'Ecole de Médecine et la Succursale de l'Université à Montréal.

XIV. — Remarques de l'abbé J. B. Proulx sur la lettre précédente.





918220
2